



Elections Professionnelles

Du 30 novembre au 06 décembre 2018

Recrutement de contractuels en lieu et place d'ASPTS Intolérable !

La Préfecture de Police vient d'ouvrir une vingtaine de postes de contractuels dans les bases techniques, SLPT et SRIJ à pourvoir en lieu et place d'ASPTS. Les contrats sont des CDD d'une durée de 11 mois.

Le SNAPATSI dénonce avec la plus grande fermeté la contractualisation des postes de fonctionnaires.

La transformation de postes de fonctionnaires en postes de contractuels est de nature à précariser fortement les agents et à créer d'importants problèmes de gestion des services.

Quelle sera la formation de ces contractuels ? Quelle sera leur protection en cas de difficultés dans un métier exigeant et contraignant ? Comment faire fonctionner des services avec des agents qui seront affectés sur une courte durée laissant à peine le temps de se former ?

Quel est l'intérêt de l'administration ?

En anticipant les réformes envisagées par la Fonction Publique, la PP veut-elle passer pour le bon élève ?

Le SNAPATSI n'accepte pas que les agents scientifiques soit considérés comme des «low-cost », dans le seul but pour l'administration de faire des économies budgétaires ...

Au contraire, le SNAPATSI estime que les postes d'identité judiciaire et plus généralement les postes scientifiques doivent tous rester des postes de fonctionnaires.

Le SNAPATSI rappelle qu'il dénonce depuis des années, l'insuffisance des postes proposés au concours d'ASPTS.

Le SNAPATSI exige l'organisation urgente d'un concours permettant de pourvoir les postes vacants dès 2019

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr



cliquez, votez

